

FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2013

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints, du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE », comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2013, ainsi que l'état des résultats et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2013 et les notes aux états financiers.

Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

Ces états financiers, qui font apparaître un actif net de 7 736 418 D et une valeur liquidative égale à 2^D,112 la part, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du Gestionnaire, L'UNION FINANCIERE est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers susmentionnés sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE » arrêtée au 31 Décembre 2013, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94 – 117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion sur les états financiers.

Nous avons également, conformément aux dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement collectif, examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

Tunis, le 23 mars 2014

Le Commissaire Aux Comptes :

Kalthoum BOUGUERRA

F.M.B.Z. KPMG TUNISIE

BILAN
(Exprimé en Dinar Tunisien)

ACTIF	Notes	31/12/2013	31/12/2012
AC 1-Portefeuille-titres		6 192 517,417	5 697 987,280
a-Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	1	5 505 881,362	5 108 589,858
b-Obligations et valeurs assimilées	2	686 636,055	589 397,422
AC 2 -Placements monétaires et disponibilités		1 570 246,336	1 434 815,808
b-Disponibilités	3	1 570 246,336	1 434 815,808
AC3-Créances d'exploitation	4	12 164,422	10 445,505
TOTAL ACTIF		7 774 928,175	7 143 248,593
PASSIF			
P A 1 -Opérateurs créditeurs	5	31 616,549	29 037,919
P A 2 -Autres créditeurs divers	6	6 893,238	6 180,731
TOTAL PASSIF		38 509,787	35 218,650
CP 1-Capital	7	7 629 794,081	7 056 292,621
CP 2- Sommes distribuables		106 624,307	51 737,322
a-Sommes distribuables de l'exercice	8	106 624,307	51 737,322
ACTIF NET		7 736 418,388	7 108 029,943
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		7 774 928,175	7 143 248,593

ETAT DE RESULTAT
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	31/12/2013	31/12/2012
PR 1- Revenus du portefeuille-titres	9	194 900,185	141 615,128
a-Dividendes		162 761,255	115 453,560
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		32 138,930	26 161,568
PR 2- Revenus des Placements monétaires	10	43 760,914	35 943,085
TOTAL DES REVENUS DE PLACEMENT		238 661,099	177 558,213
CH 1 - Charges de gestion des placements	11	-119 742,853	-113 943,473
REVENU NET DES PLACEMENTS		118 918,246	63 614,740
CH 2- Autres charges	12	- 14 002,181	- 12 504,284
RESULTAT D'EXPLOITATION		104 916,065	51 110,456
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation		1 708,242	626,866
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		106 624,307	51 737,322
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation(annulation)		- 1 708,242	- 626,866
Variation des +/- values potentielles sur titres		- 356 612,276	- 31 642,071
Plus(ou moins) values réalisées sur cession de titres		- 137 043,700	- 42 926,987
Frais de négociation des titres		- 2 951,367	- 2 065,914
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		-391 691,278	- 25 524,516

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Exprimé en Dinar Tunisien)**

	01/01/2013 31/12/2013	01/01/2012 31/12/2012
<u>AN 1 -Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>		
	- 391 691,278	- 25 524,516
a-Résultat d'exploitation	104 916,065	51 110,456
b-Variation des +/- values potentielles sur titres	- 356 612,276	- 31 642,071
c-Plus(ou moins) values réalisées sur cession de titres	- 137 043,700	- 42 926,987
d-Frais de négociation de titres	- 2 951,367	- 2 065,914
<u>AN 2 - Distribution de dividendes</u>		
	-	-
<u>AN 3 -Transactions sur le capital</u>		
	1 020 079,723	163 554,439
a-Souscriptions		
Capital	601 815,365	416 239,894
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	720 058,429	520 937,517
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	3 206,800	30 154,336
b-Rachats		
Capital	- 139 066,334	- 344 566,576
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	- 165 479,641	- 435 575,508
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	- 761,439	- 24 714,829
Droits de sortie	306,543	1 079,605
<u>VARIATION DE L'ACTIF NET</u>		
	628 388,445	138 029,923
<u>AN 4- Actifnet</u>		
a- en début d'exercice	7 108 029,943	6 970 000,020
b- en fin d'exercice	7 736 418,388	7 108 029,943
<u>AN 5 -Nombre de parts</u>		
a- en début d'exercice	3 200 789,974	3 129 116,656
b- en fin d'exercice	3 663 539,005	3 200 789,974
<u>VALEUR LIQUIDATIVE</u>		
	2,112	2,221
<u>AN 6- TAUX DE RENDEMENT</u>		
	-4,91%	-0,27%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS RELATIFS A L'EXERCICE

CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

I. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT MAGHREBIA DYNAMIQUE :

FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE est un fonds commun de placement de type mixte, régi par la loi n° 2001-83 du 24-Juillet-2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), et ayant obtenu l'agrément du Conseil de Marché Financier le 09/03/2005, sous le N° 09-2005. Le fonds a été constitué le 29 Juillet 2005. Sa durée de vie est de 50 ans à compter de la date d'ouverture au public soit le 23 janvier 2006.

Depuis le 06 avril 2010, le FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE est identifié fiscalement par le matricule fiscal n° 1144077/B/N/N/000.

Le capital initial s'élève 100 000 DT divisé en 100 000 parts de 1DT chacune, et souscrit en totalité par Assurances Maghrébia.

FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE est un fonds de capitalisation, les sommes distribuables sont intégralement capitalisées.

Le dépositaire de ce fonds est L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES –UIB, sa gestion est assurée par l'UNION FINANCIERE.

FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE a été destiné à être exclusivement un support à des contrats d'assurance vie en unité de compte ASSURANCES MAGHREBIA VIE. Suite à la décision du CMF n° 07-2009 du 25 Mars 2009 l'UNION FINANCIERE a obtenu l'agrément pour la distribution des parts de ce fonds en tant que produit de placement financier classique.

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les comptes de FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE sont tenus conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables relatives aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) telles que fixées par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers comprennent :

- le bilan,
- l'état des résultats,
- l'état de variation de l'actif net,
- les notes aux états financiers.

2. PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE :

La comptabilité de FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE est tenue à partir du 01/01/2009 au moyen du logiciel MEGARA-MUTUAL FUNDS, en remplacement du logiciel IDEE – SICAV.

Avec le nouveau logiciel, les mouvements de souscription et de rachat du capital effectués au cours de l'exercice sont comptabilisés à la valeur nominale, alors qu'ils étaient auparavant enregistrés à la valeur liquidative arrêtée à la clôture de l'exercice précédent.

Le nouveau logiciel ne permet pas ainsi de défalquer le capital de début d'exercice et la quote-part dans les sommes non distribuables de l'exercice en cours.

Le système en place permet l'édition des documents suivants :

- Journal des écritures comptables ;
- Grand-livre des comptes ;
- Balance générale ;
- Etats financiers.

3. EXERCICE SOCIAL :

Conformément à la note 3.1 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre.

4. UNITE MONETAIRE :

Les comptes de FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE sont libellés en Dinar Tunisien.

5. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

5.1. PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

- Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.
- Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.
- Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

5.2. EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES

- Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres SICAV obligataires. Ils sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

- La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours moyen pondéré à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.
Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date de clôture, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.
L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.
- La valeur de marché applicable pour l'évaluation des titres SICAV obligataires correspond à la valeur liquidative à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

5.3. EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS

Les placements en obligations et valeurs similaires sont constitués de Bons de Trésor Assimilables et des emprunts obligataires émis par les sociétés.

Ils sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

5.4. CESSION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements, à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

5.5. CHANGEMENT DE PRESENTATION POUR LES BESOINS DE COMPARABILITE

Au 31 Décembre 2013, le fonds a procédé au changement de la présentation des comptes de créditeurs (Redevances CMF, rémunération CAC et autres) sous la rubrique PA2 « Autres créditeurs divers »

Ces comptes étaient logés sous la rubrique PA1 « Opérateurs créditeurs ».

Ce changement a pour objectif l'amélioration de l'intelligibilité de l'information présentée.

Les informations relatives à l'exercice précédent ont été reclassées de la même manière et ce pour des besoins de comptabilité.

II. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DES RESULTATS

1. ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES :

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Actions	Quantité	P.R.U	Coût d'acquisition	Cours au 31/12/2013	Valeur boursière au 31/12/2013	% Actif net
AB AN J 12062013	507	28,660	14 530,620	28,740	14 571,180	0,19%
ADWYA	37 552	5,609	210 640,751	6,936	260 460,672	3,37%
AMEN BANK	5 070	29,674	150 447,007	30,728	155 790,960	2,01%
AMS	4 682	7,877	36 878,010	6,591	30 859,062	0,40%
ARTES	43 135	6,995	301 715,965	6,448	278 134,480	3,60%
ASSAD	14 879	8,426	125 368,288	6,971	103 721,509	1,34%
ATB	36 550	4,991	182 423,016	4,113	150 330,150	1,94%
ATL	17 460	3,750	65 474,910	2,396	41 834,160	0,54%
ATTIJARI BANK	9 550	15,677	149 717,540	16,248	155 168,400	2,01%
BIAT	678	64,412	43 671,000	60,200	40 815,600	0,53%
BNA	22 233	10,146	225 573,691	7,771	172 772,643	2,23%
BT	46 448	7,001	325 170,804	9,197	427 182,256	5,52%
CARTHAGE CEMENT	109 268	2,158	235 760,844	3,329	363 753,172	4,70%
CIL	9 697	18,188	176 369,714	13,910	134 885,270	1,75%
ENNAKL AUTOMOBILES	31 520	12,844	404 830,930	9,947	313 529,440	4,05%
ESSOUKNA	6 121	8,468	51 832,260	8,273	50 639,033	0,65%
GIF	28 871	4,006	115 658,655	4,143	119 612,553	1,55%
MODERN LEASING	2 710	9,428	25 549,000	4,997	13 541,870	0,18%
MONOPRIX	18 347	18,932	347 338,077	23,477	430 732,519	5,57%
NEW BODY LINE (AA)	7 785	8,103	63 084,300	6,808	53 000,280	0,69%
ONE TECH HOLDING (AA)	68 095	6,500	442 608,900	6,483	441 459,885	5,71%
PGH	24 714	5,967	147 459,334	5,206	128 661,084	1,66%
SAH	40	9,350	374,000	9,350	374,000	0,00%
SFBT	23 340	8,936	208 570,278	13,293	310 258,620	4,01%
SIMPAR	7 897	27,255	215 228,985	61,853	488 453,141	6,31%
SOPAT	38 252	3,600	137 708,414	1,808	69 159,616	0,89%
TELNET HOLDING	9 610	6,006	57 715,200	5,733	55 094,130	0,71%
TL	8 670	23,747	205 884,745	21,000	182 070,000	2,35%
TPR	38 565	4,434	170 985,125	4,261	164 325,465	2,12%
TUNINVEST	400	6,428	2 571,172	10,302	4 120,800	0,05%
TUNIS RE	18 246	9,757	178 018,241	9,092	165 892,632	2,15%
UIB	13 595	14,421	196 049,909	13,504	183 586,880	2,37%
TOTAL ACTIONS			5 215 209,685		5 504 791,462	71,15%
NBL DA 1/45 161213	7 785	0,180	1 401,300	0,140	1089,9	0,01%
TOTAL DROITS			1 401,300		1 089,900	0,01%
TOTAL			5 216 610,985		5 505 881,362	71,17%

2. OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES :

Obligations	Quantité	PRU	Coût d'acquisition	Valeurs au 31/12/2013	%Actif net
-------------	----------	-----	--------------------	-----------------------	------------

Emprunts d'état

BTA 5.5% MARS 2019	180	1 040,922	187 366,000	193 788,794	2,51%
BTA 6.75-07/2017	15	992,590	14 888,850	15 274,987	0,20%
BTA 7-02/2015 (10 ANS)	15	1 017,130	15 256,950	16 009,498	0,21%
BTA 8.25-07/2014	40	1 000,000	40 000,000	41 272,986	0,53%

TOTAL BTA			257 511,800	266 346,265	3,44%
------------------	--	--	--------------------	--------------------	--------------

Emprunts de sociétés

ATL 2010-2	1 000	80,000	80 000,000	80 019,288	1,040%
ATL 2013-1	1 000	100,000	100 000,000	103 785,644	1,340%
ATTIJARI BANK 2010	1 000	71,428	71 428,000	74 279,093	0,960%
ATTIJARI LEASING 2010-	1 000	40,000	40 000,000	40 497,184	0,520%
EMPRUNT SUBORDONNÉ TL 2010	1 000	100,000	70 000,000	72 620,493	0,940%
HANNIBAL LEASE 2010/1	1 200	40,000	48 000,000	49 088,088	0,630%

TOTAL EO			409 428,000	420 289,790	5,43%
-----------------	--	--	--------------------	--------------------	--------------

TOTAL			666 939,800	686 636,055	8,88%
--------------	--	--	--------------------	--------------------	--------------

Le coût d'acquisition du portefeuille titres s'élève au 31 Décembre 2013 à 5 883 550,785 DT contre 5 037 933,005 DT à la clôture de l'exercice précédent, soit une variation de 845 617,780 DT.

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2013 se détaillent ainsi :

Acquisitions	Coût d'acquisitions
Actions et droits	1 156 413,028
Obligation	170 000,000
Total I	1 326 413,028

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2013 se détaille ainsi :

	Coût d'acquisitions	Prix de cession	Plus ou moins values réalisées
Actions et droits	402 509,248	265 465,548	-137 043,700
Emprunts de sociétés*	78 286,000	0,000	0,000
Total	480 795,248	265 465,548	-137 043,700

* Il s'agit des remboursements d'emprunts.

3. DISPONIBILITES

Les disponibilités du fonds en banque s'élèvent au 31/12/2013 à 1 570 246,336 DT, soit 20,29 % de l'actif net.

En prenant en considération les intérêts à recevoir sur les dépôts bancaires pour 12 164,422 DT et en déduisant les dettes à court terme pour 38 509,787 DT le taux d'emploi en liquidité est ramené à 19,96 % de l'actif net.

4. CREANCES D'EXPLOTATION

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à 12 164,422 DT, contre 10 445,505 DT au 31/12/2012 et correspond aux intérêts courus sur les avoirs bancaires.

5. OPERATEURS CREDITEURS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à 31 616,549 DT contre 29 037,919 DT au 31/12/2012 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Gestionnaire	26 730,304	24 548,406
Dépositaire	4 886,245	4 489,513
TOTAL	31 616,549	29 037,919

6. AUTRES CREDITEURS DIVERS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à 6 893,238 DT contre 6 180,731 DT au 31/12/2012 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Conseil du marché financier (CMF)	724,106	744,685
CAC	5 844,500	5 220,722
Publication	99,424	50,000
Etat	225,208	165,324
TOTAL	6 893,238	6 180,731

7. CAPITAL

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2013 se détaillent ainsi :

<u>Capital au 31/12/2012</u>	
Montant	7 056 292,621
Nombre de parts	3 200 789,974
<u>Souscriptions réalisées</u>	
Montant	601 815,365
Nombre de parts émises	601 815,365
<u>Rachats effectués</u>	
Montant	139 066,334
Nombre de parts rachetées	139 066,334
<u>Capital au 31-12-2013</u>	
Montant ⁽²⁾	7 519 041,652
Nombre de parts ⁽¹⁾	3 663 539,005

(1) Il est à noter que les souscriptions et rachats peuvent être effectués en fraction de parts : millième de parts.
Les dispositions du fonds réglant l'émission et le rachat de parts s'appliquent aux fractions de parts.

(2) Il s'agit de la valeur du capital avant capitalisation du résultat antérieur et prise en compte des sommes non distribuables de l'exercice. Compte tenu de ces éléments le capital s'établit à 7 629 794,081 détaillé comme suit :

(2)	7 519 041,652
Résultat 2012 capitalisé	51 737,322
Régularisation du résultat 2012 capitalisé	737,119
Variation des différences d'estimation	-356 612,276
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	-137 043,700
Régularisation des sommes non distribuables	554 578,788
Frais de négociation	-2 951,367
Droits de sortie	306,543
Capital au 31/12/2013	7 629 794,081

8. SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE :

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat.

Les sommes distribuables des exercices antérieurs sont capitalisées, étant donné que FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE est un fonds de capitalisation.

Le solde de ce poste totalise au 31/12/2013 un montant de 106 624,307 DT contre 51 737,322 DT au 31/12/2012 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Résultats distribuables	104 916,065	51 110,456
Régularisation	1 708,242	626,866
TOTAL	106 624,307	51 737,322

9. LES REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES :

Les revenus du portefeuille titres totalisent au 31/12/2013 un montant de 194 900,185 DT contre 141 615,128 DT au 31/12/2012 et se détaillent ainsi :

<u>Dividendes</u>	31/12/2013	31/12/2012
des actions admises à la cote	162 761,255	115 453,560
des titres OPCVM	-	-
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
Intérêts sur BTA	12 209,946	12 243,407
Intérêts sur obligations	19 928,984	13 918,161
TOTAL	194 900,185	141 615,128

10. NOTE SUR LES REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à 43 760,914 DT contre 35 943,085 DT au 31/12/2012 et correspond aux intérêts sur les avoirs bancaires.

11. CHARGES DE GESTION DE PLACEMENTS

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux conventions de dépôt et de gestion conclues par FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE.

Le total de ces charges s'élève à 119 742,853 DT, contre 113 943,473 DT au 31/12/2012 et se détaille comme suit :

	31/12/2013	31/12/2012
Rémunération du gestionnaire	99 545,905	95 111,112
Rémunération du dépositaire	20 196,948	18 832,361
TOTAL	119 742,853	113 943,473

12. AUTRES CHARGES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à 14 002,181 DT, contre 12 504,284 DT et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Redevance CMF	7 688,737	7 366,206
Honoraires CAC	6 025,938	4 851,912
Publicité et publication	100,010	100,284
Commissions bancaires	3,612	4,312
Impôts et taxes	183,884	181,570
TOTAL	14 002,181	12 504,284

13. DONNEES PAR PARTS ET RATIOS PERTINENTS

Données par part	2013	2012
Revenus des placements	0,065	0,055
Charges de gestion des placements	-0,033	-0,036
Revenu net des placements	0,032	0,020
Autres charges	-0,004	-0,004
Résultat d'exploitation	0,029	0,016
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,000
Sommes distribuables de l'exercice	0,029	0,016
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-0,097	-0,010
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-0,037	-0,013
Frais de négociation	-0,001	-0,001
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation	-0,136	-0,024
Résultat net de l'exercice	-0,107	-0,008
Droits d'entrée	0,000	0,000
Droits de sortie	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	-0,136	-0,024
Régularisation du résultat non distribuable	0,151	0,027
Sommes non distribuables	0,016	0,003
Valeur liquidative	2,112	2,221

Ratios de gestion des placements	2013	2012
charges de gestion des placements / actif net moyen	1,56%	1,56%
autres charges / actif net moyen	0,18%	0,17%
résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	1,37%	0,70%

L'actif net moyen étant arrêté à 7 660 781,472 DT.

III. OPERATIONS AVEC LES PARTIES LIEES :

1. AVEC LE GESTIONNAIRE DU FONDS

L'UNION FINANCIERE assure la gestion du fonds FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE, moyennant une commission de gestion de 1,1 % calculée hebdomadairement, sur la base de l'actif net et payée trimestriellement.

2. AVEC LE DEPOSITAIRE DU FONDS

L'UIB en tant que dépositaire du FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE perçoit :

- Une commission globale hors taxes égale à 0,2% par an de l'actif net du FCP ;
- Commission de droit de garde hors taxes égale à 0,2% par an de l'actif net du FCP avec un maximum de 150 DT HT ;
- Une commission sur encaissement de dividende de 1% avec un minimum de 0,200 DT par valeur.